

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail* Progrès

Décret n° 2010 - 776 du 7 décembre 2010
portant nomination du Président du conseil d'administration de la société
nationale d'assurance et de réassurance du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 32-73 du 31 octobre 1973 portant création d'une société
nationale d'assurance et réassurance ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions
civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la
composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des
établissements publics ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des
membres du Gouvernement.

En conseil des ministres ;

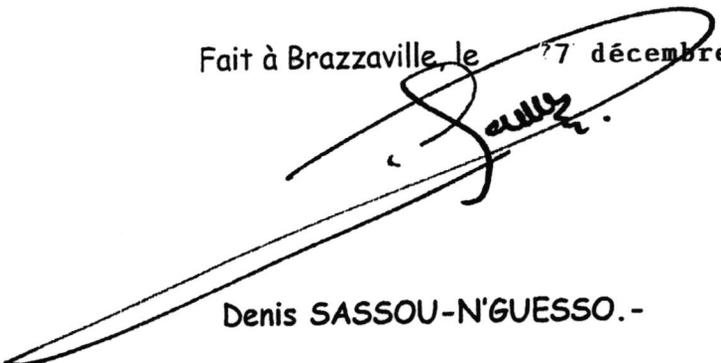
DECRETE :

Article premier : Monsieur Serge Blaise ZONIABA est nommé Président du
conseil d'administration de la société nationale d'assurance et de réassurance du
Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Serge Blaise ZONIABA , sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

2010-776

Fait à Brazzaville, le 27 décembre 2010



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-